



Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006

(16 au 20 et 23 janvier 2006)

Additif*

Réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial

* Le présent additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006, est un résumé des débats qui ont eu lieu au cours de la réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial, tenue les 20 et 23 janvier 2006. Les secrétariats de ces fonds et programmes ont élaboré de concert le texte du présent rapport qu'ils ont soumis avec retard car ils ont dû tenir des consultations à ce sujet.

Développement du potentiel et renforcement des capacités

1. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté cette question et le document d'information correspondant. Elle a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs de renforcement des capacités aux stratégies nationales de développement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document d'information s'inspirait des travaux menés par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des conclusions préliminaires du groupe de travail du GNUD sur le renforcement des capacités. Le document donnait des exemples d'initiatives communes engagées par les organismes des Nations Unies et proposait plusieurs idées pour faire en sorte que ces initiatives répondent mieux aux besoins nationaux.

2. Le Secrétaire permanent adjoint à la gestion de la fonction publique du Cabinet du Président de la République-Unie de Tanzanie a évoqué l'expérience acquise dans son pays et l'appui considérable fourni par le système des Nations Unies. Plusieurs domaines cependant pourraient faire bénéficier d'une assistance accrue, notamment au niveau de la stratégie nationale de développement et des services consultatifs pour les questions intersectorielles. Trouver un équilibre entre la programmation concertée et commune, développer au maximum les possibilités de participation des divers bureaux et s'attaquer aux modalités de fonctionnement bureaucratique étaient autant de défis auxquels les organismes des Nations Unies devaient faire face.

3. Le représentant de l'UNICEF en République-Unie de Tanzanie s'est exprimé au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. S'agissant du rôle des Nations Unies, il a expliqué que la création de la base de données socioéconomiques de Tanzanie, sur le modèle de *DevInfo*, et sa transformation en un outil Internet pour en démocratiser les données étaient un exemple concret d'aide qui contribuait non seulement à suivre l'évolution de la pauvreté mais aussi à élaborer des plans de réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies devait étoffer ses effectifs afin de disposer d'un savoir-faire de tout premier ordre en matière de renforcement des capacités; simplifier ses procédures; consolider ses politiques, ses outils et ses procédures en matière de participation aux programmes sectoriels; et son rôle d'appui au budget général.

4. Les délégations ont souligné le rôle essentiel qui incombait au système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités. Une approche intégrée sur la question devrait être axée sur l'enseignement supérieur, la politique salariale et d'autres mesures d'incitation, et viser à inverser l'exode des cerveaux, les Nations Unies jouant un rôle stratégique en la matière. Il faudrait actualiser le document d'information en vue de la session annuelle du Conseil économique et social pour rendre compte des progrès réalisés par les Nations Unies; recenser les outils communs et les profils des fonctionnaires qui pourraient contribuer au renforcement des capacités et fournir un plan d'action clair, assorti d'objectifs.

5. Les intervenants ont demandé comment se ferait l'intégration du renforcement des capacités dans la programmation et ont appelé de leurs vœux une collaboration plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec la Banque mondiale. Des informations ont été sollicitées dans plusieurs domaines : les difficultés, telles que l'adaptation à un monde en mutation; les enseignements tirés de l'expérience; l'assistance unifiée des organismes des Nations Unies sur le terrain, passant d'une

approche par projet à une approche sectorielle ou harmonisée; la manière dont le système des Nations Unies pourrait être au cœur de la réforme sur le renforcement des capacités et dont il pourrait favoriser la coopération Sud-Sud.

6. Plusieurs représentants ont demandé un rapport plus stratégique sur les réalisations et les contraintes, les questions sexospécifiques et une analyse plus approfondie des obstacles sous-jacents et des mesures pratiques. Il faudrait mettre davantage l'accent sur les résultats, surtout en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement; sur le renforcement des capacités institutionnelles, ce pour quoi les Nations Unies sont idéalement placées; sur les enseignements tirés de l'expérience; sur le renforcement des capacités dans les États souffrant de lacunes à cet égard; sur l'amélioration de l'efficacité des résultats, surtout pour ce qui est de la réforme des marchés publics et des systèmes financiers.

**Passage de la phase des secours à celle du développement,
surtout lors des catastrophes naturelles**

7. Le Président du Conseil d'administration du PAM, soulignant l'importance du rôle de l'État dans le cadre des programmes de transition, a invité le représentant du Gouvernement pakistanais, M. Khalid Saeed, et le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan à participer aux débats de la réunion commune.

8. Selon M. Saeed, il faudrait que les pouvoirs publics agissent avec cohérence lorsqu'ils assurent la coordination de la phase des secours et de la phase de relèvement. Il a préconisé que, dans le cadre des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, une attention particulière soit accordée aux populations vulnérables, qui étaient souvent les plus durement touchées. D'après lui, le manque de préparation en prévision des catastrophes naturelles constituait un écueil de taille quand il s'agissait de passer rapidement des secours à la phase de relèvement.

9. Le Directeur général adjoint principal du PAM s'est réjoui de constater qu'il était désormais bien établi que la « transition » s'inscrivait dans le prolongement à la fois des conflits et des catastrophes naturelles. Les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement – par le truchement du Groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/GNUD et des groupes du Comité permanent interorganisations en particulier – étaient donc en train de mettre au point les outils et les capacités afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies.

10. Le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan a décrit le nouveau système de groupes du Comité permanent interorganisations et les interventions menées avec succès à la suite du séisme qui s'est produit au Pakistan. Un groupe pour le relèvement rapide, basé dans le pays, s'est réuni au Pakistan et a établi un cadre pour intégrer la transition dans les interventions d'urgence des équipes de pays des Nations Unies. L'une des contributions importantes du groupe en question a été de soutenir les efforts de relèvement spontanés dès le début des interventions d'urgence. Le représentant de l'équipe de pays a souligné que les groupes du Comité permanent interorganisations devaient servir à prendre des décisions concertées et non à faire valoir des intérêts étroits. Parmi les enseignements tirés de l'expérience, on pouvait citer la nécessité que les pouvoirs publics nationaux prennent en main les interventions et les coordonnent, que des liens soient établis entre les interventions d'urgence et les stratégies de transition et de développement à long terme, et la nécessité de veiller à ce que le renforcement

des capacités se poursuive au-delà de la phase des secours d'urgence et se prolonge pendant le début de la phase de relèvement et de transition également.

11. Les questions et le débat avec les délégations ont tourné autour de plusieurs questions essentielles :

a) *La protection.* Le document d'information faisait référence au volet « protection » des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, ce dont les délégations se sont félicitées. Elles ont préconisé de s'intéresser plus particulièrement aux groupes vulnérables, aux répercussions sociales des catastrophes naturelles, à l'incidence de celles-ci sur les femmes, à la santé reproductive, aux enfants et aux orphelins.

b) *Cadre d'évaluation des besoins après une catastrophe.* Les délégations ont encouragé le Groupe de travail GNUD/Comité exécutif pour les affaires humanitaires à poursuivre les efforts qu'il avait engagés afin de mettre au point un cadre global qui soit complémentaire de l'exercice du groupe du Comité permanent interorganisations et comble certaines lacunes, notamment à propos des droits patrimoniaux et fonciers, de la protection et des questions ayant trait aux femmes.

c) *Enseignements tirés.* Les délégations ont encouragé le GNUD à mettre en relief les enseignements tirés des initiatives en matière de transition, peut-être par le biais de l'évaluation en temps réel qui est en préparation, afin qu'il en soit tenu compte à l'avenir.

d) *Intégration.* Les délégations ont exhorté le GNUD à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales participent pleinement aux interventions communes menées en matière de transition sous la conduite des États.

e) *Le rôle de l'État.* Les délégations ont encouragé les États à jouer un rôle de premier plan, conscientes des conséquences très lourdes en matière de renforcement des capacités que cela pouvait avoir dans les pays les plus pauvres aux prises avec des problèmes de transition.

f) *Efficacité de la coordination et financement.* Les délégations ont constaté la nécessité d'accorder systématiquement un appui en matière de coordination aux coordinateurs résidents dès le déclenchement d'une catastrophe naturelle afin qu'ils puissent coordonner efficacement les premières activités de relèvement et les interventions du système des Nations Unies.

VIIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale

12. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présenté cette question et dirigé les débats. L'Administrateur du PNUD, s'exprimant au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a fait le point sur le suivi des travaux de l'Équipe spéciale mondiale et souligné les rapports existant avec les efforts de réforme de l'ONU. M. Malick Sene, Secrétaire exécutif du Haut Conseil national de lutte contre le sida (Mali) et M. Harold Robinson, représentant du FNUAP et Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida (Jamaïque) ont présenté des exemples d'expérience acquise au niveau des pays. M. Michel Sidibe, Directeur pour l'appui aux pays et aux régions d'ONUSIDA, a communiqué

une évaluation des progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations.

13. Les participants ont souligné les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la répartition du travail parmi les organismes coparrainants d'ONUSIDA, la constitution d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida au niveau des pays, l'Équipe commune de résolution des problèmes et d'appui à la mise en œuvre et l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le point a également été fait sur les efforts déployés par plusieurs pays pour intégrer les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale; les participants ont d'ailleurs noté que les recommandations contribuaient à renforcer les « trois principes directeurs » concernant l'amélioration de la coordination des interventions nationales et les efforts de réforme de l'ONU. Cependant, pour garantir un soutien efficace aux interventions nationales, les modalités de gestion, la planification, la présentation de rapports et l'obligation de rendre compte devaient être simplifiées à tous les niveaux pour éviter les goulots d'étranglement en matière de coordination et la création des structures d'appui complexes. Du point de vue du pays de programme, améliorer l'efficacité de l'intervention suppose, outre une gestion saine au niveau du pays, un renforcement des capacités nationales ainsi que des actions pragmatiques et de la confiance dans ses partenaires.

14. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les exposés présentés et se sont félicitées de l'esprit de coopération et de collaboration qui régnait entre les quatre organismes. Elles se sont déclarées favorables à la démarche de l'Équipe spéciale mondiale et salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Elles se sont réjouies de la définition d'une répartition claire des tâches au sein d'ONUSIDA et ont pris acte de l'importance du rôle d'impulsion joué par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM. Elles ont signalé qu'il fallait une meilleure concertation au niveau du pays pour veiller à ce que l'organisme chef de file tienne compte de l'expérience de l'organisme coparrainant et de sa capacité de répondre aux attentes. Elles ont encouragé vivement ces quatre organismes à faire le maximum pour continuer d'intégrer la question du VIH/sida dans leurs travaux.

15. Les délégations ont salué l'établissement d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, qui devraient permettre d'améliorer la cohérence et la coordination des interventions au niveau du pays, ainsi que la responsabilisation de chaque organisme. Le secrétariat d'ONUSIDA et le GNUM ont été encouragés à guider ce processus au niveau du pays. Les délégations ont également souligné que la simplification des processus et des procédures devait demeurer une priorité, et mis en garde contre la multiplication des mécanismes de coordination. Rappelant que le VIH/sida restait un obstacle très grave au développement et un problème urgent, les délégations ont estimé qu'il était essentiel que les États prennent en main et conduisent eux-mêmes les interventions pour qu'elles soient efficaces. Les délégations ont insisté sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les efforts entrepris aux échelons national et régional, sans parler des difficultés en matière de capacités des ressources humaines et des questions ayant trait à la vulnérabilité, aux droits de l'homme et aux femmes.

16. La volonté de donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale devait émaner de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements nationaux, des donateurs et du système des Nations Unies, et

qu'elles devaient en partager la responsabilité. Les délégations ont également fait valoir que le succès de la mise en œuvre dépendait de l'entière collaboration de tous les acteurs clés pour garantir l'alignement, la simplification et l'harmonisation afin d'assurer l'efficacité de l'action menée et d'obtenir des résultats au niveau du pays.

Simplification et harmonisation, surtout au niveau de la programmation

17. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présidé la séance et présenté cette question. La Directrice exécutive du FNUAP a fait un exposé au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. M^{me} Maria de Fatima Lima da Veiga, Représentante permanente du Cap-Vert, coordinatrice résidente des Nations Unies et représentante des fonds et programmes des Nations Unies (Cap-Vert), a également fait un exposé.

18. La Directrice exécutive du FNUAP a décrit brièvement les propositions faites par le Comité exécutif du GNUD en vue d'améliorer l'alignement des travaux analytiques du système des Nations Unies sur les processus nationaux, d'alléger le fardeau que représente le processus d'établissement des programmes et d'améliorer la maîtrise des programmes par les pays. Ces idées feraient l'objet de discussions approfondies avec les États Membres et les partenaires nationaux en juin lors de l'établissement concerté d'un document destiné aux Conseils d'administration.

19. En ce qui concerne le processus d'établissement du programme commun de pays au Cap-Vert, la Représentante permanente a déclaré que son gouvernement avait été très satisfait de l'expérience, qui avait largement répondu à ses besoins, le programme des Nations Unies ayant respecté les priorités nationales, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme avait permis d'aligner l'action des Nations Unies sur la stratégie nationale de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et contribué à améliorer la coordination et la gestion du processus de programmation.

20. La Représentante du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il s'agissait d'une expérience positive du point de vue de l'équipe de pays des Nations Unies, à la fois pour ce qui est d'adhérer aux principes de simplification et de répondre aux besoins du gouvernement. Elle a souligné l'importance de l'appui et de l'orientation au niveau du Siège et de la région concernant les nouvelles approches, et esquissé les enseignements qui pourraient être mis en application ailleurs.

21. Les délégations ont fait l'éloge des exposés présentés et, en général, accueilli favorablement les idées formulées dans le document d'information concernant l'élaboration des programmes et le processus d'approbation. Elles ont félicité les fonds et programmes d'avoir donné suite au programme établi dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et d'avoir mis en œuvre la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont été ravies d'en savoir plus à propos du processus d'établissement des programmes communs de pays et du modèle de locaux communs au Cap-Vert.

22. Les délégations ont souligné combien il était essentiel que les États s'approprient les mesures en question et en prennent la direction. Elles ont insisté sur la nécessité d'assurer la participation effective des institutions spécialisées et de veiller à ce que les mandats demeurent en phase avec les priorités et les besoins nationaux. La transparence et l'obligation de rendre des comptes devraient être

garanties dans tout nouveau processus, les coûts d'opération diminués et l'efficacité et l'efficience améliorées. Les délégations ont envisagé la nécessité de renforcer les capacités et le rôle du coordonnateur résident et des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour permettre la réalisation d'évaluations rigoureuses.

23. Les délégations ont constaté que les propositions touchant le processus de programmation avaient une incidence sur les mécanismes de gouvernance et les méthodes de travail des Conseils d'administration. Même si la plupart des délégations se félicitaient de la réduction des délais d'approbation, il convenait d'examiner plus en détail la nature des nouvelles procédures du Conseil.

24. En ce qui concerne l'expérience du Cap-Vert, les délégations ont demandé comment la participation des organismes non résidents et les institutions spécialisées serait assurée. S'informant du budget unifié, elles ont demandé une plus grande harmonisation des questions budgétaires, sans que l'on renonce pour autant à la définition claire des responsabilités. Les procédures en place pour l'ensemble des fonds des programmes le demeureraient et le GNUD continuerait de suivre l'incidence du programme au Cap-Vert. Le GNUD étudiait aussi la question de savoir comment installer d'autres locaux communs.
